

RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Missions du poste :

- **Diriger et coordonner les actions des services techniques**
- **Assurer et participer au suivi de la gestion des bâtiments publics et des véhicules**
- **Participer aux travaux assurés par les agents des services techniques**

Activités et tâches principales du poste :

- **Diriger et coordonner les actions des services techniques :**

Planifier les travaux d'entretien, d'exploitation et les projets de développement.

Organiser le travail des agents, réaliser les plannings.

Gérer les absences et les congés.

Mettre en place et suivre des tableaux de bords afin de quantifier les travaux réalisés par le service.

Contrôler et rendre compte de l'avancée des travaux.

Sensibiliser les agents aux règles d'hygiène et de sécurité.

Veiller au respect scrupuleux des règles d'hygiène, de sécurité.

Gérer les demandes de devis pour des travaux effectués par des fournisseurs ou entreprises extérieures

Contrôler les factures.

Gérer et rédiger les autorisations liées aux demandes d'actes administratifs (DICT, DT, Arrêtés de circulation et de stationnement, etc.)

Participer à l'élaboration et à l'exécution des marchés publics pour la partie technique.

Participer aux réunions des différentes commissions en lien avec le poste

Assurer la viabilité des routes communales et chemins communaux en toute saison et particulièrement en hiver, en contrôlant les entreprises de déneigement.

- **Assurer et participer au suivi de la gestion des bâtiments publics, des véhicules et du matériel :**

Assurer le suivi de l'entretien et de la sécurité de tous les bâtiments communaux

Assurer le suivi de carnets de maintenance pour tous les véhicules et pour le matériel.

Assurer le suivi des consommations et des coûts de fonctionnement des différents équipements.

- **Participer aux travaux assurés par les agents des services techniques**

Relations fonctionnelles :

- **En interne à la collectivité :**
 - en relation quotidienne avec les agents de la Mairie, de l'Office du Tourisme
 - en relation avec les élus de la collectivité
- **En externe à la collectivité :**
 - en relation avec les fournisseurs
 - en relation avec les autres agents de la communauté de communes et des collectivités voisines
 - en relation avec les administrés

Exigences requises :

- **Compétences techniques :**
 - Connaître le fonctionnement, l'organisation et l'environnement de la commune.
 - Connaître la réglementation des marchés publics.

- Connaître les règles de base du statut de la fonction publique territoriale.
 - Comprendre les principes de base de la gestion budgétaire et le suivi des dépenses publiques.
 - Savoir organiser son temps et travailler en équipe.
 - Maîtriser les normes et techniques dans les différents domaines de technicité du service.
 - Connaître les techniques dans le bâtiment second œuvre.
 - Connaître la technicité des réseaux AEP et pluvial
 - Connaître l'utilisation des outils informatiques et bureautiques et les règles de rédaction (rapports, comptes rendus, états des lieux, notes).
 - Connaissance de QGIS
 - Connaître les consignes à appliquer en cas d'urgence et les gestes de premiers secours.
 - Maîtriser les règles de signalisation de chantier.
 - Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité et savoir les retransmettre aux agents.
 - Connaître l'impact des produits employés sur la santé, la sécurité des individus et l'environnement.
- **Compétences relationnelles :**
 - Maîtriser les techniques de communication, de négociation et de médiation.
 - Être rigoureux, organisé et méthodique.
 - Être réactif et disponible.
 - Être sérieux et efficace
- **Compétences managériales :**
 - Savoir organiser, conduire, contrôler et animer une équipe.
 - Savoir faire preuve d'autorité et d'arbitrage.
 - Savoir réagir en situation de conflit.
- **Formation et qualifications nécessaires :**
 - Permis B, C, E(c)
 - Formation 1^{er} secours / SST
 - Habilitation électrique
 - CACES ou habilitation équivalente
- **Cadre statutaire :**
 - Catégorie : B
 - Filière : technique C
 - Cadres d'emplois : Techniciens territoriaux
- **Conditions et contraintes d'exercice**
 - Déplacements quotidiens en voiture.
 - Peut être amené à intervenir les week-ends et jours fériés en cas d'urgence.
 - Travail en intérieur et en extérieur par tous les temps.
 - Travail sous circulation.
 - Sens du service public.
 - Discretion professionnelle et devoir de réserve.